

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Fennange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/17/0065 de la part de Monsieur Charles Wildgen-Seywert concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Fennange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 27 février 2017.

Fait à Bettembourg, le 27 février 2017.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

